

Union nationale
des Économistes
de la construction

74 rue de la Fédération
75015 Paris
www.untec.com
tél. 01 45 63 30 41

untec@untec.com

Communiqué de presse // 29 février 2024

Franck DESSEMON élu pour un second mandat de trois ans

Les résultats de l'élection du Président
et des autres membres du Bureau Exécutif
de l'Untec ont été proclamés par le Président du Comité des
Sages ce 29 février 2024 au siège de l'Untec.

Franck DESSEMON, économiste de la construction en Auvergne-Rhône-Alpes, est élu pour une seconde mandature de trois ans.

Né en 1966 à Lamastre (07), Franck DESSEMON est membre de l'Untec depuis 2013. Après un début de carrière en Maîtrise d'Ouvrage, il a rejoint comme Directeur Général en 2004, puis Président en 2010 la société KORELL située à Lyon et Paris, créée en 1989.

Tout d'abord, membre des commissions Convention Collective (CPPNI) et Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP) de l'Untec de 2015 à 2019, il est élu au Bureau Exécutif (2018 – 2021) en qualité de Vice-Président National en charge des affaires professionnelles.

Il devient Président de l'Untec en 2021.

Dans le cadre de ce mandat, il est, notamment, membre du Conseil de surveillance de BTP Banque, du Conseil d'administration de la SMA BTP et membre du Conseil d'Administration de l'Agence Qualité de la Construction (AQC).

Il est accompagné dans ce second mandat par les membres du Bureau Exécutif élus suivants :

Céline PINTAT (Cabinet PCéconomistes, Grand-Est), administrateur sortant, **Secrétaire Générale**

Bertrand ALAYRAC (Cabinet Alayrac SAS, Occitanie), **Trésorier**

Laurent PENICAUD (Cabinet PLENITUDE SAS, Auvergne-Rhône-Alpes), vice-président **Dirigeants & Vie des entreprises**

Guillaume DESFORGES, (Cabinet GDECO, Centre-Val-de-Loire), administrateur sortant, vice-président **Affaires Sociales & Formations**

Cyrille SARTOR, (Cabinet TOUZANNE & Associés, Grand-Est), administrateur sortant, vice-président **Affaires Professionnelles & Juridiques**

Ludovic JEAN, (Cabinet CJ Consultants, Méditerranée), administrateur sortant, vice-président **Méthodes & Pratiques Professionnelles**

Matthieu LAMY, (Cabinet RLB SQA, Ile-de-France), administrateur sortant, vice-président suppléant **Relations Internationales**

Thomas REBER, (Cabinet REBER SAS, Normandie), administrateur sortant, vice-président **Développement des Territoires**.

Au cours de cette mandature 2024 – 2027, le nouveau Bureau Exécutif élu s'engage à œuvrer pour la défense et la promotion de la profession et à poursuivre les actions qui ont été engagées depuis 2021.

3 axes forts seront notamment développés durant ce second mandat.

- 1) Amplifier le soutien et l'accompagnement des consœurs et confrères en matière de création d'entreprise, de transmission, de gestion et de management de leur entreprise et de l'apporter, ainsi, des solutions concrètes avec une nouvelle vice-présidente spécialement dédiée ;
- 2) Intensifier au niveau national et dans les territoires les actions auprès des pouvoirs publics et partenaires institutionnels pour affirmer que l'Economiste de la construction est un **acteur incontournable** de la filière construction ;
- 3) Harmoniser les diplômes, développer une formation initiale « **labelisée Untec** » et garantir une formation continue de qualité dans les territoires pour permettre la montée en compétence de nos équipes et adhérents.

58,9% des membres de l'Untec ont participé au vote électronique ; ils ont élu la liste de Franck DESSEMON avec 100% des voix exprimées.

Les nouveaux élus prendront leurs fonctions à l'issue du 52^{ème} Congrès de l'Untec qui se déroule au Centre Jean Prouvé à Nancy du 30 au 31 mai 2024.

Travaillons à l'unissons et construisons ensemble l'avenir.

L'Untec est depuis 1972 la seule organisation patronale représentative des Economistes de la construction en France, qui représente 8500 entreprises réparties en France. Conformément à ses statuts, l'Untec a notamment pour objet : de représenter et défendre les intérêts généraux de la profession des économistes de la construction dans ses rapports avec les pouvoirs publics ; de participer à l'élaboration de la formation initiale et continue de la profession des économistes de la construction ; d'assurer les règles de concorde, de capacité et de probité professionnelle de ses membres au regard du Code de déontologie de la profession ; de promouvoir la profession auprès de tous les acteurs du secteur de la construction et de l'économie en France.